

MÉMOIRES  
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
DU MIDI DE LA FRANCE



Tome LXXIX - 2019

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE



## DEUX DÉCLINAISONS DU *PLAIN* HÉRALDIQUE DANS LE LANGUEDOC DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE : AIMERI III, VICOMTE DE NARBONNE ; OLIVIER III, SEIGNEUR DE TERMES

par Laurent MACÉ \*

À la mémoire de  
Faustino Menéndez Pidal de Navascués

Parmi les différentes formules développées par l'héraldique médiévale, celle du *plain* demeure un cas rare, pour ne pas dire insolite, du moins dans les limites de l'espace français. Michel Pastoureau l'a souligné en précisant qu'il n'avait, à sa connaissance, répertorié que deux lignages qui auraient opté pour l'adoption d'un écu monochrome<sup>1</sup>. Deux lignages du Languedoc, faut-il préciser de prime abord : les vicomtes de Narbonne et les seigneurs landais de la maison d'Albret. Il faudra dorénavant en rajouter un troisième, tout aussi méridional que les précédents, celui d'Olivier III, seigneur de Termes († 1274). Il est d'ailleurs probable qu'il fut le second, dans l'aire occitanophone, à procéder à un tel choix héraldique.

À cette liste assez sommaire, il faut ajouter un dernier cas, exotique et ultra-marin, celui des étendards monochromes brandis par certains participants aux croisades<sup>2</sup>. La plupart du temps, ils n'ont pas une réelle valeur héraldique car ils ne renvoient pas à un chef de lignage, à part celui des princes d'Antioche qui perdura jusqu'à la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Mais comme ces exemples à coloration spirituelle prennent place dans un contexte singulier, celui de la guerre sainte livrée en Orient, nous les avons délibérément écartés de ce modeste corpus.

Dénuées d'une quelconque figure, les armoiries monochromes apparaissent plus souvent dans l'héraldique littéraire<sup>4</sup> que dans la réalité de tous les jours où leur rareté n'en est que plus significative. Selon Geoffroy de Monmouth, auteur de la fin des années 1130, la monochromie distingue les chevaliers les plus remarquables<sup>5</sup>. Cela semble être également le

---

\* Communication présentée le 18 décembre 2018, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2018-2019 », p. 192.

1. PASTOUREAU 1991 ; PASTOUREAU 2006, p. 74, n. 69.

2. Au cours de la première expédition, Robert II de Normandie (dit *Courteheuse*), fils aîné de Guillaume le Conquérant, arrête la fuite des croisés à Dorylée en brandissant un drapeau d'or et en criant « *Deus vult, Deus vult !* » (Robert le Moine, *The Historia Iherosolimitana of Robert the Monk*, éd. Damien KEMPF et Marcus BULL, Woodbridge, 2013, p. 26). Après l'assemblée de Gisors en 1188, trois couleurs sont attribuées aux grands éthnies se préparant à la troisième la croisade : rouge aux Français, blanc aux Anglais, vert aux Flamands (Raoul de Dicet, *Opera Historica : The Historical Works of Master Ralph de Diceto, Dean of London*, éd. William STUBBS, vol. II, Londres, 1876, p. 51).

3. Les bannières des chefs de la première croisade sont monochromes ; c'est l'étendard écarlate porté par Bohémond de Tarente qui donne naissance aux armes des princes d'Antioche (NIEUS 2017, p. 121, n. 85). Selon le témoignage de Joinville, le jeune Bohémond VI, prince d'Antioche et comte de Tripoli depuis 1251, porte encore *de gueules plain* au XIII<sup>e</sup> siècle. Ces armes *vermeilles* sont écartelées aux armes de France quand le roi Louis IX décide de l'adouber à Jaffa en 1253 (JOINVILLE 1995, § 524).

4. Dans la littérature de fiction du XII<sup>e</sup> siècle, les héros portent parfois des armes plaines, lesquelles sont considérées comme anciennes et prestigieuses (AILES 2014, p. 184-186). Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, dans *La Mort du roi Arthur*, Lancelot rencontre deux hommes portant des écus vermeils. Comme l'écrit alors l'auteur de l'œuvre, c'est la coutume « en ce temps-là pour un nouveau chevalier de porter un écu d'une seule couleur durant l'année où il avait reçu l'ordre de chevalerie » (BAUMGARTNER et DE MEDEIROS 2007, p. 59).

5. GEOFFROY DE MONMOUTH, *Historia regum Britanniae*, éd. Edmond FARAL, *La légende arthurienne*, Paris, 1929, vol. 3, p. 246.

cas dans l'héraldique pratique – véritable et sociale cette fois-ci – comme le démontre l'étude des sceaux pour les deux cas cités en préambule, Albret et Narbonne. Le premier dossier est bien connu et a été analysé de façon convaincante, il y a plus d'une décennie. Les seigneurs d'Albret adopteraient, dans les années 1290, un écu *de gueules plain*, surface vermeille qui s'apparente aux armoiries du héros arthurien Perceval telles qu'elles sont données dans le *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Quant aux vicomtes de Narbonne, c'est la nouvelle dynastie, issue de la grande maison des Lara<sup>7</sup>, qui arbore, assez tôt dans le XIII<sup>e</sup> siècle, un écu *de gueules plain*. Mais en ce qui concerne ce lignage, ainsi que celui d'Olivier de Termes, le chantier héraldique et sigillographique n'a guère été exploré, pour ne pas dire jamais ouvert.

### Des Lara à Narbonne

C'est le vicomte de Narbonne Aimeri III (1202-1238), fils de Pierre de Lara, qui décide, au tout début de son principat, de se doter d'armoiries ; celles-ci sont attestées dans la production lyrique occitane du siècle commençant. Dans une de ses chansons, le troubadour Raimon de Miraval annonce qu'il aurait promis à son jongleur, Bayona, de lui fournir l'équivalent d'une livrée héraldique : « un cheval ventru avec une selle de Carcassonne, et une enseigne et un écu de la cour de Narbonne »<sup>8</sup>. Aimeri fait également réaliser dans le même temps une matrice de sceau. Un objet qui l'autorise à se poser comme le fondateur désigné de la nouvelle lignée narbonnaise<sup>9</sup>. Il lui permet également de se distinguer du lignage castillan des Lara dont une branche – celle des comtes de Molina – porte, depuis la dernière décennie du XII<sup>e</sup> siècle, *d'argent à deux chaudières de sable posées en pal*<sup>10</sup>. Aucune empreinte de sceau n'a été conservée avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle pour les nouveaux maîtres de Narbonne<sup>11</sup>. Mais diverses formules de validation indiquent qu'Aimeri III utilise assez vite une matrice dont le caractère vicomtal est manifeste. En mars 1202, quelques semaines après la disparition de son père (11 janvier), et alors qu'il prévoit d'élire sépulture au monastère cistercien de Huerta (prov. de Soria) s'il venait à décéder dans la péninsule ibérique (*in Hispania*), il scelle déjà en tant que *Aymericus Dei gracia vicecomes Narbone*<sup>12</sup>. Il s'agit là, sans doute, de son tout premier acte en tant que vicomte de Narbonne.

L'édition de ce document, réalisée à l'époque moderne par l'historien de l'ordre de Calatrava, Luis de Salazar y Castro, est accompagnée du dessin à l'encre d'un sceau datant de juillet 1193 et attribué à son père, Pierre de Lara<sup>13</sup>. On sait que ce dernier scelle, en tant que vicomte de Narbonne, au mois de novembre de la même année<sup>14</sup>. Mais les empreintes du sceau bilatéral n'ont pas été conservées. On doit donc se contenter des indications fournies par cette illustration à la mode du XVII<sup>e</sup> siècle finissant ; elles sont d'un degré de fiabilité plutôt discutable. À l'évidence, Pierre userait d'un sceau monoface portant la légende + SIGILLVM VICECOMITIS NARBONE. Le type équestre de guerre adopté – en raison de la direction du galop du cheval – ne permet pas de voir si l'écu, occulté par l'encolure de l'animal, est orné d'armoiries distinctes.

Aimeri III reprend-il à l'identique le modèle paternel ? La brève description d'un acte de février 1233 donne les indications suivantes : « Acte original scellé du sceau du vicomte représenté à cheval la lance (*sic*) d'une main et le

6. PASTOUREAU 2006, p. 40-44 ; p. 79-80.

7. SÁNCHEZ DE MORA 2007, p. 134-135. Je remercie Martín Alvira Cabrer (Universidad Complutense de Madrid) d'avoir enrichi mes recherches bibliographiques par de pertinentes suggestions.

8. *caval maucut / ab sela de Carcassona / et entressenh et escut / de la cort de Narbona (cobla I, vv. 5-8 ; Topsfield 1971, p. 316-319)*. Sur les troubadours et leur connaissance de l'héraldique, cf. MACÉ 2021b.

9. En avril 1194, Pierre (*ego Petrus comes ac vicecomes Narbonensis*) institue, à sa mort, Aimeric comme son successeur à la tête de la vicomté : *institulo te Aymericum filium meum heredem et successorem atque dominum carnalem in Narbona et in Narbonensi vicecomitatu et in Biterrensi et in omnibus aliis ubique locis subditis et pertinentibus vicecomitatui Narbone* (SALAZAR Y CASTRO 1694, p. 17).

10. MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1984, p. 117 ; DOUBLEDAY 2001, p. 55. En novembre 1193, Pierre de Lara scelle à Narbonne, en présence de son fils Aimeri, avec un sceau portant son titre vicomtal (MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1984, p. 110). Les chaudières constituent des armoiries parlantes dont le sens nous échappe encore ; celui de la prodigalité et de la richesse est une interprétation populaire qui remonte au XVII<sup>e</sup> siècle (*ibid.*, p. 119).

11. Plusieurs mentions diplomatiques (1176, 1182, 1193) attestent que la vicomtesse Ermengarde s'est dotée d'une matrice de sceau dans le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle (CAILLE 2008, p. 59).

12. *Ad majorem hujus rei cautelam et corroboracionem hanc cartam sigilli meo muniri feci [...] Martinus Stephani cancellarius domini Americi scripsit et sigillavit* (SALAZAR Y CASTRO 1694, p. 18).

13. MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1984, p. 110.

14. *et ad majorem hujus instrumenti cautelam et confirmationem illud impressione sigilli mei corroborare facio*. Un autre scellement est attesté en février 1194 (CAILLE 2008, annexe VIII, p. 46).

bouclier de l'autre, armé d'un casque, etc. (*sic*) »<sup>15</sup>. La succincte description qui est donnée de cette empreinte uniface semble correspondre au dessin du sceau vicomtal de Pierre de Lara en 1193. Le cavalier casqué tient effectivement une lance dans la main droite et un écu de la gauche ; la monture est équipée d'une housse. Cette dernière pourrait être *de gueules plain* mais rien ne permet de l'avancer. On pourrait donc dire que dans l'art de sceller, Aimeri III s'inscrirait dans les pas de son géniteur, allant même – peut-être – jusqu'à continuer à utiliser la matrice de son prédécesseur<sup>16</sup>. Sur le dessin, celle-ci ne porte aucun nom de sigillant, ce qui est un non-sens total, difficilement compréhensible dans un contexte de changement dynastique. Son auteur a peut-être omis de lire le P. qui aurait identifié le vicomte *Petrus*. Quant à Aimeri, s'il a reçu comme objet d'investiture la matrice de son père, il lui était aisé de demander à un bon graveur de transformer cette lettre en A., légère modification de légende bien attestée dans quelques maisons princières qui ont besoin d'assurer une certaine légitimité successorale par la transmission de la matrice du père au fils<sup>17</sup>.

Par la suite, diverses mentions diplomatiques de ce sceau sont à signaler pour 1215<sup>18</sup> et les années suivantes (1216, 1217/18). Puis, d'autres apparaissent en nombre à partir des années 1220 (1225, 1226, 1233)<sup>19</sup>. Malheureusement, dessin et description de l'époque moderne ne donnent aucune information sur l'élément graphique que l'on pourrait éventuellement placer sur l'écu du prince ou la housse du cheval. La première attestation matérielle d'un grand sceau, de type équestre de guerre, est celle du vicomte Amalric I<sup>er</sup>, le successeur d'Aimeri III ; elle date du 24 novembre 1254<sup>20</sup>. Cette marque est une élégante transcription esthétique et iconographique d'un style parfois assimilé au *flying gallop* (fig. 1)<sup>21</sup>. Mais on sait que le Narbonnais appose son sceau sur des chartes au moins depuis janvier 1243<sup>22</sup>. Le *plain* figure, sans doute aucun, sur l'écu de l'empreinte principale ainsi que sur le revers armorié du sigillant<sup>23</sup>. Il apparaît également dans le champ du contre-sceau de son épouse, Philippa d'Anduze, en juin 1263<sup>24</sup>.



FIG. 1. AVERS ET REVERS DU SCEAU DU VICOMTE AMALRIC I<sup>er</sup> (1263, moulage, A.N. sc/D 749-749bis).

15. B.M. Narbonne, ms. 319, t. II, fol. 331.

16. L'éditeur a placé le dessin entre une charte de Pierre de Lara et un document d'Aimeri de Lara.

17. NIEUS 2011, p. 217-239 ; MACÉ 2016, p. 134-135.

18. Un sceau de cire blanche avait été appendu à Carcassonne, le 22 mai 1215, lors d'un accord de paix passé entre Simon de Montfort, les citoyens de Narbonne et le vicomte Aimeri III (TEULET *et alii* 1863, n° 1119, p. 417).

19. CAILLE 2008, p. 59 et annexe VIII, p. 46-47.

20. Empreinte de cire naturelle de 80 mm de diamètre portant la légende suivante : / S<sup>r</sup>. A[MALRICI. DEI.] /G/RA(tia). DOMINI ET. VICEC/O/MITIS NARB/ON(e) (OUDOT DE DAINVILLE 1952, p. 94-95).

21. Les antérieurs du cheval d'Amalric sont repliés alors que les postérieurs sont détendus. Cette posture est une figure de cavalerie qui s'appelle la *cabriole*. Elle constitue également une figure de combat car elle sert à repousser les fantassins et à éclater la masse armée quand le cavalier se trouve encerclé : le cheval, après avoir bondi en avant, décoche une ruade. Cela fait partie des airs de dressage (tels que la *courbette* et la *croupade*) qui étaient appris aux cavaliers et à leurs montures de guerre (explication fournie par notre confrère Pierre Garrigou Grandchamp).

22. TEULET *et alii* 1863, n° 3014, p. 489 ; n° 3019, p. 490. Un moulage de ce type sigillaire a été effectué, au XIX<sup>e</sup> siècle, à partir d'une empreinte de juin 1263 (A.N., sc/D 749-749 bis, 80 mm).

23. La légende est identique à celle de l'avers. Le cheval ne porte pas de housse armoriée, ce qui est fort peu courant au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

24. MACÉ 2018, p. 273-275.

### À propos d'un héros littéraire

Il est fort probable que l'adoption d'une armoirie se présentant sous l'aspect d'un écu *de gueules plain* soit le fait d'Aimeri III, prince qui installe définitivement la nouvelle lignée des Lara dans la métropole de Narbonne. Reste à déterminer l'origine de ces armes si singulières. Si l'on suit la piste qui fut développée pour les seigneurs d'Albret au XIII<sup>e</sup> siècle, on serait tenté de croire que le *plain* pourrait être une référence à la production littéraire qui entretient un lien direct avec l'histoire, réelle et fantasmée, de la ville de Narbonne, point d'ancrage du nouveau vicomte. Dans un premier temps, mon regard s'est naturellement tourné vers des œuvres qui sont en relation avec l'histoire de Narbonne<sup>25</sup>. Une première composition vient à l'esprit, à savoir la chanson de geste *Aymeri de Narbonne*, chant qui se rattache au cycle de *Guillaume d'Orange*. Il s'agit d'une œuvre en français qui, autour de 1100, connaît oralement un certain succès dans cette partie du Languedoc car elle célèbre à la fois la grande figure épique de Charlemagne, la cité merveilleuse de Narbonne et le chevalier qui accepte de la reprendre aux Sarrasins : le héros Aymeri, qui souhaite par ailleurs épouser une certaine Hermengarde. De leur union naîtra le futur Guillaume d'Orange<sup>26</sup>. Cette œuvre, attribuée par certains à Bertrand de Bar-sur-Aube, a été mise par écrit entre 1205 et 1225, soit quelques années après le choix héraldique d'Aimeri III.

Un autre corpus peut être convoqué, celui qui réunit un ensemble littéraire concentré, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, dans le *Cycle des Narbonnais*, chansons françaises qui évoquent également le rôle primordial que tint Aymeri dans son combat contre les Sarrasins qui assiégeaient la ville. Là aussi, la chronologie rend son verdict : le cycle en question est rédigé dans les années 1210<sup>27</sup>. Cependant, avant d'être couchées sur le parchemin, ces compositions circulent sans peine et sont chantées dans la plupart des cours princières. Elles connaissent un bel écho sur ce rivage de la Méditerranée, comme l'indique une chanson que compose, entre 1150 et 1165, le troubadour catalan Guereau III de Cabrera<sup>28</sup>. Depuis des décennies, Narbonne est un de ces centres culturels où la voix des troubadours et des jongleurs a toujours connu bon accueil, surtout au temps de la vicomtesse Ermengarde (1134-1194)<sup>29</sup>. Rien n'empêche donc la geste des Narbonnais de parvenir jusqu'aux oreilles du jeune Aimeri III. Un épisode du *Siège de Narbonne* l'a peut-être même fort impressionné : celui où l'on voit Aymeri venir au secours de son fils Guibert, crucifié par les Sarrasins. Le héros parvient à le détacher de la croix et à le ramener à Narbonne, en le transportant sur son écu qui se trouve recouvert, en la circonstance, du sang sacrificiel de Guibert<sup>30</sup>.

Les liens étroits qu'entretiennent sceaux et littérature sont bien attestés depuis les années 1180, comme l'indique le spectaculaire exemple de Guilhem de Baux, prince d'Orange, qui adopte le motif héraldique du cornet pour évoquer la grande figure épique de Guillaume d'Orange<sup>31</sup>. Ou encore celui de Vézian, vicomte de Lomagne, dont l'écu orné d'un bélier rappelle, dans les années 1210, une autre étoile littéraire, celle de Vivien, héros épique et chevaleresque qui n'est autre que le neveu dudit Guillaume d'Orange<sup>32</sup>. Cependant, en ce qui concerne les vicomtes de Narbonne, force est de constater que l'origine littéraire de l'écu *de gueules plain* ne peut être indubitablement déterminée.

### Pour une histoire des aïeux

Une autre piste, plus historique cette fois-ci, pourrait expliquer ce choix d'un rouge entier à Narbonne. Aimeri III de Lara a hérité le nom des deux vicomtes du XII<sup>e</sup> siècle : Aimeri I<sup>er</sup> (av. 1080-1105) et Aimeri II (1105-1134). En le

25. MACÉ 2008, p. 308.

26. Dans *Le Charroi de Nîmes* (v. 270), l'écu de Guillaume semble être de couleur rouge : *Ge tornerai le vermeill de l'escu*.

27. HASENOHR et ZINK 1992, entrée *Aymeri de Narbonne*, p. 119 ; entrée *Narbonnais*, p. 1055-1056.

28. Dans *Cabra juglar*, long poème de 216 vers répartis en 36 *coblas*, le troubadour énonce une série de références relevant à la fois de l'univers épique et de la matière arthurienne. La *cobla* 18 fait explicitement allusion à la chanson d'*Aymeri de Narbonne* (PIROT 1972 ; RIQUER 1956, p. 332-351).

29. Le premier troubadour, le duc Guillaume IX d'Aquitaine, avait destiné l'envoi (*tornada*) d'une de ses chansons à la cour du vicomte de Narbonne, le père d'Ermengarde, lequel entretenait un foyer littéraire déjà bien actif dans cette cité maritime (MELIGA 2011, p. 48).

30. *En son escu le met quiens Aymeri [...] Sor un escu l'ont leans aporté, / Et mains et piez li furent tuit anflé / Li sans vermeulz li descent do coste* (SUCHIER 1898, v. 5204 et 5267-5269). Sur cette valeur de la couleur rouge, image du sang du Christ et de l'Esprit Saint, voir PASTOUREAU 2016, p. 61.

31. MAZEL 1999, p. 193-227 ; MAZEL 2002, p. 449-465 ; MAZEL 2006, p. 163-180 ; MACÉ 2006, p. 135-161.

32. MACÉ 2008, p. 309-310.

baptisant de ce patronyme qui agit comme un véritable marqueur identitaire<sup>33</sup>, son père a voulu inscrire son aîné dans la continuité dynastique locale, à charge pour lui de poursuivre ce programme lignager<sup>34</sup>. Or, du sort connu par un de ces vicomtes se dégage une portée quasi héroïque qui n'est pas sans rappeler certains aspects si familiers au monde épique. En effet, Aimeri II meurt en Aragon, dans les rangs des Chrétiens qui luttèrent contre les Almoravides, lors de la bataille de Fraga (17 juillet 1134). Épisode militaire qui a provoqué un certain émoi car, outre la mort du vicomte de Narbonne et de Centulle VI de Béarn, on déplore ensuite la disparition du roi d'Aragon, Alphonse le Batailleur, grièvement blessé au cours de ce retentissant affrontement<sup>35</sup>.

Si l'on relève que le précédent vicomte de Narbonne avait également trouvé la mort en Terre sainte, à la suite de la première croisade, on comprend que la question de la guerre contre les Infidèles était présente dans le cœur d'un Aimeri II qui avait déjà participé, en 1114, à une expédition contre les îles Baléares. Dès lors, on pourrait penser que la couleur rouge s'imposerait comme une évocation du sang versé par les hommes de ce lignage qui combattent en permanence dans un contexte de guerre sainte contre les Sarrasins<sup>36</sup>. Et dans l'esprit d'Aimeri III, descendant d'une grande famille ibérique fortement imprégnée de l'idéologie de la *reconquista*, l'histoire des Aimeri, aussi bien historique que littéraire, pourrait se confondre avec la sienne. La prégnance de cet univers mental de la guerre contre les Infidèles se retrouve également chez des lignages méridionaux impliqués dans la reconquête chrétienne en péninsule ibérique. C'est le cas des comtes de Comminges qui vont jusqu'à reprendre les armoiries des frères du Temple et le discours christologique qui les accompagne<sup>37</sup>. C'est aussi le cas des seigneurs de Montpellier qui, sur leurs bulles de plomb, rendent hommage à Guilhem VI, valeureux ancêtre qui s'est illustré lors de la prise de Tortosa (1149)<sup>38</sup>.

La reconquête est une composante essentielle de l'histoire familiale des Lara. La grande figure du XII<sup>e</sup> siècle en est Manrique Pérez qui périt alors qu'il était devenu régent de Castille (1158-1164)<sup>39</sup>. C'est lui qui épouse, en 1153, Ermessinde – la seconde fille d'Aimeri II de Narbonne, cousin du comte de Barcelone –, année de son premier scellement attesté<sup>40</sup>. Quant à son fils Pierre de Lara, il a été avancé qu'avant de devenir vicomte de Narbonne, il n'aurait pas arboré d'armoiries, en tout cas ses sceaux n'en livrent aucune indication. L'arme défensive qu'il porte sur son type équestre de guerre est le classique écu orné d'une boucle centrale d'où partent en rayon plusieurs renforts métalliques<sup>41</sup>. Reste à savoir quelle était la couleur de l'écu recouvert par ces éléments, précision que le sceau ne peut livrer. On peut supposer qu'il s'agissait de la couleur rouge, laquelle pourrait parfaitement convenir à ce lignage aristocratique qui est le plus important de la péninsule ibérique, mais cela ne demeure qu'une simple probabilité.

## La voie navarraise

Il faut donc se tourner dans une autre direction, également familiale et héraldique, pour tenter de découvrir le *plain* des origines. La mère d'Aimeri III de Narbonne, la première femme de Pierre de Lara, est Sancha Garcés, infante de

33. Eva, la grand-mère d'Aimeri III, était la fille d'Aimeric V, vicomte de Rochechouart, qui participa au siège de Tudela en 1087 ; c'est elle qui donna le nom de son père à son propre fils, Manrique Pérez de Lara *alias* Almanric (Aimeric).

34. À son propre fils, Aimeri III va donner le nom d'Amalric, hommage à l'aïeul Manrique Pérez de Lara (mort en 1164). L'origine castillane du lignage se trouve valorisée et c'est alors que se met en place l'alternance des noms Aymeric et Amalric concernant les six vicomtes qui se succèdent jusqu'en 1388 (CAILLE 2008, annexe IX).

35. LALIENA CORBERA 2000, p. 149-169. Sur la bataille de Fraga, voir LEMA PUEYO 2008, p. 358-381.

36. Le rouge positif, pris en bonne part, est aussi un discours sur le sang et le sacrifice. En cela, il rejoint celui de Perceval, héros christologique : c'est « un rouge rédempteur, qui purifie et donne la vie. C'est le rouge du sang versé pour et par le Christ ; c'est lui qui est présent dans les armoiries nouvellement adoptées par le jeune Perceval, héros pleinement chrétien » (PASTOUREAU 2006, p. 42).

37. MACÉ 2016, p. 133-140.

38. MACÉ 2011, p. 304-306.

39. BARTON 1997 ; DOUBLEDAY 2001.

40. Manrique Pérez de Lara serait le premier noble castillan de la péninsule ibérique à sceller, en décembre 1153 (SÁNCHEZ BELDA 1951, p. 58-61 ; MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1984, p. 102-103 ; BARTON 1997, p. 60-61). Le sceau de type équestre bilatéral (88 mm) de son fils Pedro, *Dei gratia comes*, est conservé sur un acte de janvier 1179 ; Manrique devait sans doute avoir le même modèle équestre à la lance (MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1984, p. 104-105).

41. MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1984, p. 114-115. Le roi de Castille Alphonse VIII scelle après 1158 grâce à une matrice que lui a procurée son tuteur, le comte Amalric ; il adopte seulement des armoiries au château, au revers de son sceau, à partir de 1176 (MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1999b, p. 127-146).

Navarre, épousée en 1165 et morte en 1176. Fille du roi García V Ramírez et d'Urraca, fille naturelle d'Alfonse VII de Castille, elle est donc la demi-sœur de Sanche VI dit le Sage, roi de Navarre (1150-1194).

Or, les armoiries de Sanche le Sage, attestées par le sceau de type équestre de guerre qu'il utilise au moins depuis 1157<sup>42</sup>, sont connues par une unique empreinte de cire naturelle validant un mandement daté de la fin du XII<sup>e</sup> siècle (c. 1193)<sup>43</sup>. On y voit sur les deux faces de 78 mm de diamètre un écu en amande dont les huit renforts métalliques se développent en rayons, à partir d'une boucle centrale (*umbo*), et se terminent en une forme fleuronnée (fig. 2). Ils ne recouvrent aucun élément héraldique, comme l'indique la housse de la monture qui demeure vierge de tout emblème<sup>44</sup>. Celle-ci est vraisemblablement constituée d'une couverture de cuir ou de tissu ; la boucle et ses huit rayons ne peuvent encore faire office de meuble héraldique, comme cela a été constaté sur d'autres sceaux de cette époque<sup>45</sup>.



FIG. 2. EMPREINTE DU SCEAU DE SANCHE VI DE NAVARRE (c. 1193, Archivo General de Navarra, Pergaminos de Tudela núm. 7).

Quelle est la couleur adoptée par le roi de Navarre pour parer la surface de son écu ? Les armoiries de la dynastie champenoise, qui monte sur le trône en 1234 et qui fixe définitivement l'emblématique navarraise, portent *de gueules au rais d'escarboucle d'or*<sup>46</sup>. La nouvelle matrice de sceau – qui vient d'être réalisée en 1256 par un orfèvre ibérique pour le roi Teobaldo II (1253-1270)<sup>47</sup> – s'inspire, entre autres, de celle de Sanche VI afin de s'inscrire dans la continuité iconographique de l'ancienne dynastie navarraise. Au départ, la housse du cheval de Teobaldo I<sup>er</sup> reste exempte de tout emblème dans les années 1230 mais l'écu reprend à l'évidence le motif de la boucle à huit rayons de Sanche VI<sup>48</sup>. Il est donc probable que, bien avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle, ce dernier portait déjà un écu *de gueules plain*, surface monochrome qui se trouvait renforcée par des éléments métalliques<sup>49</sup>.

Quand, vers 1200, Aimeri III de Narbonne réfléchit à ses propres armoiries, l'écu des cavaliers est alors en train de changer de forme<sup>50</sup>. Les renforts métalliques et l'*umbo* disparaissent de l'équipement défensif ; le champ de l'écu devient libre d'accueillir un discours héraldique en plein développement. Cette surface colorée, qui parfois se trouve également projetée sur la housse de la monture, l'invite à magnifier son sang noble et sa prestigieuse origine à travers sa mère,

42. MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1987, p. 75-85.

43. MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1994-1995, p. 913-920.

44. MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1987, p. 79. À la différence de l'écu de Raimond Bérenger IV d'Aragon dont les pals sont recouverts par des renforts métalliques, comme l'indiquent les différentes empreintes attestées durant son règne (MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 2015, p. 33-67).

45. MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS *et alii* 1995, p. 39-40 ; clichés p. 103. Le galon qui orne la bordure inférieure de la barde laisse penser qu'il s'agit d'un textile, assez épais, qui pourrait être teint de rouge. Sur ces diverses couvertures qui recouvrent les montures, voir VIALON 2021.

46. BAUDIN 2011, p. 268-269 ; BAUDIN 2019, p. 17, n. 41. Cet usage du *gueules* héraldique est accentué par une pratique diplomatique qui multiplie le recours à la cire rouge lors des scellements opérés par la chancellerie du roi Teobaldo II (*ibid.*, p. 15-17).

47. BAUDIN 2019, p. 11-13.

48. MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS *et alii* 1995, clichés p. 107.

49. PINOTEAU 2004, p. 890 et 894. Des chapiteaux de la cathédrale de Tudela, datant de l'époque de Sanche VII le Fort, portent des éléments polychromes qui attestent la présence de l'émail de gueules et des rais d'escarboucle sur les armes navarraises (MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1999a, p. 59-60).

50. Certains voient là une influence de la culture septentrionale (MENÉNDEZ PIDAL 2018, p. 202). Le cas narbonnais invalide cette hypothèse.

l'infante Sancha de Navarre<sup>51</sup>. Ses ascendances doublement royales – castillane et navarraise – peuvent être signifiées à travers une couleur qui est celle du pouvoir et de l'autorité : la pourpre des rois. Le contexte familial permet de le faire. Aimeri III peut reprendre à son compte les armes de Sanche VI de Navarre d'autant plus que le roi en titre, Sanche VII le Fort (1194-1234), a adopté, dès le début de son règne, l'aigle comme emblème héraldique afin de rendre hommage à la famille de sa grand-mère normande, Marguerite de L'Aigle († 1141) dont le père, Gilbert, fut seigneur de Tudela<sup>52</sup>. Il n'y a donc aucun risque de rivalité emblématique. Par ailleurs, le roi de Navarre n'a pas de parents susceptibles de lui succéder. Ses sœurs sont mariées : Bérengère avec Richard Cœur de Lion et Blanche avec Thibaud de Champagne ; quant à Constance et à Fernando, ils sont sans doute déjà au monastère. La situation de Sanche VII est, de fait, assez singulière. En 1195, il a divorcé de Constance de Toulouse qu'il avait épousée en 1190. En 1200, il n'y a toujours pas de reine à ses côtés, et encore moins de descendant déclaré. Aimeri III, Navarrais par sa mère, est donc potentiellement le premier successible au royaume de Navarre. Au nom d'un sang noble et prestigieux, il pourrait espérer monter sur le trône en cas de disparition prématurée de Sanche. Il peut donc légitimement porter la pourpre royale sur son écu.

Reste à déterminer d'où vient ce rouge navarrais. S'agit-il ici de la teinte du pouvoir ? En raison de sa forte puissance symbolique, le rouge demeure la couleur des rois dans la tradition carolingienne : manteau, chape, bannière sont d'un coloris qui rappelle la prestigieuse pourpre antique<sup>53</sup>. L'histoire de la dynastie des Jiménez est, de fait, étroitement associée à un discours qui exprime une volonté de prééminence sur une large partie de la péninsule ibérique chrétienne. Au XI<sup>e</sup> siècle, le puissant monarque Sanche III Garcès dit le Grand († 1035) avait porté le titre de *rex Ibericus*, puis de *rex Hispaniarum* après avoir conquis le pays de León et d'Astorga. Un siècle plus tard, en 1162, Sanche VI abandonne le titre de *Pampilonensium Rex* pour celui de *Rex Navarre*<sup>54</sup>. Est-ce alors qu'il se pare de la pourpre royale ? On ignore tout du sceau qu'il utilise dès 1157 mais le vidimus qui décrit l'empreinte de cire rouge attachée à un acte de 1189 ainsi que l'empreinte de 1193 montrent qu'il se présente alors comme roi de Navarre, titre énoncé au nominatif comme l'ont fait certains grands du moment : le comte de Barcelone et prince du royaume d'Aragon, Raimond Bérenger IV, et le roi des Francs, Louis VII<sup>55</sup>. De surcroît, Sanche prétend être roi par la grâce de Dieu (*Dei gracia*)<sup>56</sup>. Même s'il ne bénéficie pas encore d'une quelconque onction sacrée<sup>57</sup>, il est fort vraisemblable que le rouge ornait certains de ses attributs d'apparat, notamment le manteau revêtu lors de son investiture sur le grand pavois royal<sup>58</sup>.

Ce type équestre de guerre, avec une légende à la titulature royale et le destrier orné d'une housse, est d'ailleurs vraisemblablement produit par une seconde matrice réalisée dans la décennie précédente : l'apparition de ce type de couverture équine date des années 1170-1180 dans le nord de la péninsule ibérique<sup>59</sup>. Et le discours produit au revers de ce diptyque guerrier est lui-même assez explicite dans l'esprit, même si en l'occurrence, il s'agit d'une pieuse prière d'inspiration biblique. La formule n'est guère anodine pour celui qui fut adoubé chevalier par l'empereur castillan Alphonse VII en 1154<sup>60</sup> : « Béni soit le Seigneur, mon Dieu, [qui exerce mes mains au combat, et mes doigts à la guerre] »<sup>61</sup>. Cet emprunt aux *Psaumes* du roi David prend tout son sens dans le cadre d'une lutte permanente contre

51. Cette origine prestigieuse est rappelée par les Lara, père et fils. En 1183, le comte Pierre fait une donation à l'ordre de Calatrava pour l'âme de sa femme : *uxoris meae infantis domnae Santiae*. En mars 1202, Aimeri III se présente comme *Aymericus filius domini comitis Petri et infantissae dominae Santiae* (SALAZAR Y CASTRO 1694, p. 16 et p. 18).

52. MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS *et alii* 1995, p. 40 ; clichés p. 107.

53. PASTOUREAU 2016, p. 71-72.

54. MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS *et alii* 1995, p. 40, n. 22.

55. BEDOS-REZAK 1993, p. 13-14.

56. MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS *et alii* 1995, p. 37 ; p. 39.

57. L'onction et le couronnement, selon le rituel français, sont introduits dans le royaume de Navarre en novembre 1257, lors du sacre de Teobaldo II dans la cathédrale de Pampelune (BAUDIN 2019, p. 13-14). Cette cérémonie remplace l'antique rituel de la montée sur le pavois hissé dans ladite église (*ibid.*, p. 6 et p. 13).

58. BAUDIN 2019, p. 18.

59. Le sceau du roi Alphonse II d'Aragon atteste de cette pratique sur une empreinte de 1186 mais la matrice a sans doute été gravée durant l'été 1172 ; celle de Sancho VI semble la suivre de peu (MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS *et alii* 1995, p. 39-40).

60. MENÉNDEZ PIDAL 2018, p. 176.

61. *Benedictus Dominus, Deus meus, [qui docet manus meas ad praelium et digitos meos ad bellum]* (psaume 143 (144)). Le tout début de ce psaume (*Benedictus Dominus, Deus meus, qui docet manus*) se trouve gravé sur le pommeau de l'épée de saint Maurice. Attribuée à Henri III le Noir (1039-1052), cette arme est conservée au trésor impérial de Vienne (BRUHN-HOFFMEYER 1954, p. 12, n° 67). Matérialisée dans la légende du sceau de Sanche, et donc gardée dans une mémoire sans cesse réactivée par l'empreinte, la formule serait récitée par le chevalier au moment de la bénédiction de l'épée qui lui est remise lors de l'adoubement (MAREK 2014, p. 14-16 ; LOUINEAU 2022, § 29). Le lien entre arme offensive

l'Infidèle menée par un *miles novus* qui est le tout premier à s'intituler *rex Navarre* et qui cherche avant tout à renforcer symboliquement cette légitimité émanant de la volonté divine. Dans toute guerre sainte, l'aide de Dieu est toujours bienvenue, mais aussi dans le cadre d'une rivalité vivace avec les deux voisins – la Castille et l'Aragon – qui, à l'Est et à l'Ouest, bordent le royaume de Navarre : le traité de Calatayud, passé entre ces deux royaumes le 20 mai 1198, prévoit ainsi le démembrement des domaines de Sanche VII au profit d'Alphonse VIII et de Pierre II.

Le choix du *plain* héraldique inscrit Aimeri III dans une insigne lignée. Il lui permet également d'entretenir une mémoire familiale teintée de prestige et d'ascendance royale. Celle-ci légitime davantage l'assise politique de cette nouvelle dynastie qui vient de s'établir dans la cité narbonnaise. Et qui entend bien faire durablement souche au sein de l'aristocratie régionale.

### Un chevalier des Corbières

Peut-on, à la lumière de l'exemple narbonnais – géographiquement proche du second dossier – aborder le cas d'Olivier III de Termes, lui aussi porteur d'un écu monochrome mais dont la couleur n'a, pour l'instant, jamais été identifiée ? Une autre question initiale peut être posée : existe-t-il un lien quelconque entre l'écu armorié de ce seigneur du Termenès et les éventuelles armes plaines d'un personnage littéraire ? Le prénom même du sigillant y invite de prime abord. Olivier fait immédiatement penser à Roland, les deux hommes constituant un couple littéraire et iconographique assez tôt attesté dans la culture médiévale<sup>62</sup>. Par ailleurs, lorsque Raimond III de Termes a baptisé son fils Olivier, vers 1200, la geste rolandienne circulait depuis longtemps dans cette partie du Languedoc où le souvenir de Charlemagne demeurait très prégnant, notamment dans une aire géographique comprise entre l'abbaye de Lagrasse et la cité de Narbonne<sup>63</sup>. Pour preuve, le nom Olivier est porté depuis le milieu du XI<sup>e</sup> siècle dans ce lignage<sup>64</sup>. Mais à l'évidence, aucun écu *plain* ne constitue les armoiries, plutôt tardives, des deux héros épiques<sup>65</sup>. La *chanson de Roland* n'évoque jamais les éléments héraldiques de ces preux combattants. La piste d'une quelconque influence littéraire dans le domaine héraldique s'avère d'emblée infructueuse d'autant plus que la cour de Termes n'était point un passage obligé pour les troubadours circulant dans les *castra* des Corbières<sup>66</sup>.

Il faut s'interroger sur les raisons qui ont amené Olivier de Termes à adopter un écu *plain* dont il est sans doute l'inventeur et qui a l'avantage de le distinguer dans le paysage héraldique de l'aristocratie locale<sup>67</sup>. Le seul élément fiable qui nous conduit vers cet écu monochrome est la première empreinte de son sceau. Celui-ci est connu par un exemplaire appendu à une charte de mai 1241 dans laquelle il met à la disposition du roi Louis IX son *castrum* d'Aguilar (fig. 3)<sup>68</sup>. Mais la matrice de ce sceau monoface est utilisée au moins depuis 1228<sup>69</sup>. Lorsqu'en novembre de cette année, Olivier se présente devant les hommes du roi de France, il précise dans la clause finale de l'acte : « Et nous O[livier] de Termes, pour nous et pour notre frère B[ernard], consolidons cet instrument par la force de notre sceau »<sup>70</sup>.

Le type armorial adopté est assez classique ; la forme de l'écu, au bord supérieur droit et à la pointe arrondie, correspond assez bien au modèle des années 1220<sup>71</sup>. Il semble confirmer qu'Olivier de Termes, né après 1200, s'est doté de cette matrice au moment où il devient nécessaire de se soumettre à son souverain. De fait, quelques mois plus tard, le

---

et royauté d'ordre davidique apparaît dans la *Bible de Maciejowski* (fol. 28v) quand David lutte contre un adversaire dont le nom GO(liath) est inscrit sur la lame de l'épée.

62. AEBISCHER 1955-1956, p. 55-76 ; LEJEUNE 1950, p. 371-401 ; LEJEUNE et STIENNON 1966.

63. LANGLOIS 2001, p. 22-23 ; CORDEZ 2018, p. 91-115.

64. Un premier Olivier apparaît vers 1060, un deuxième vers 1100, ainsi que deux Pierre Olivier (fin XI<sup>e</sup> et fin XII<sup>e</sup> siècle). Après Olivier III, le prénom semble disparaître de la lignée (LANGLOIS 2001, p. 18).

65. PASTOUREAU 2009, p. 197.

66. LANGLOIS 2001, p. 176.

67. D'autres seigneurs voisins ont adopté des armoiries sur lesquelles figurent des meubles de l'héraldique classique. Il en est ainsi des losanges ou des macles qui apparaissent sur les écus des Barbaira, des Peyrepertuse et des Fenouillet (LANGLOIS 2001, p. 82).

68. A.N. J 399, n° 39.

69. LANGLOIS 2001, p. 198.

70. *Et nos O. de Termino istud instrumentum sigilli nostri pro nobis et pro fratre nostro B. munimine roboramus* (Cl. DEVIC et J. VAISSETE, *Histoire Générale de Languedoc*, Toulouse, 1879 (3<sup>e</sup> éd.), t. VIII, col. 877-878).

71. On retrouve cette forme sur le sceau du comte de Foix, Raimond Roger, en 1215, ainsi que sur celui de son fils, Roger Bernard II, en 1229 (MACÉ 2020).



FIG. 3. EMPREINTE DU PREMIER SCEAU D'OLIVIER III DE TERMES (1241, moulage, A.N. sc/D 3675).

comte de Toulouse Raimond VII signe avec l'Église et le roi de France le traité de capitulation de Paris qui met fin, en avril 1229, à la croisade contre les Albigeois.

Pour autant, trois observations s'imposent. Tout d'abord, le caractère uniface et armorié de ce sceau alors que les membres de la chevalerie locale aiment encore, en cette période, se montrer dans une mise en scène qui valorise leur capacité guerrière. Si l'on compare avec d'autres seigneurs des Corbières (Arse, Auriac, Cucugnan, Peyrepertuse), on constate que ceux-ci ont fait appel au classique type équestre de guerre et à l'écu armorié d'un lion<sup>72</sup>. Ensuite, la dimension relativement modeste de la matrice : l'empreinte de 1241 ne mesure que 35 mm, soit un module inférieur à une simple bulle de plomb (40 mm). Enfin, la simplicité de l'inscription circulaire qui développe uniquement le nom du sigillant, lequel, en l'occurrence, ne s'est même pas qualifié de *dominus* ou de *miles*. Si l'on se contente du message délivré par son sceau, Olivier de Termes semble être un bien modeste seigneur, insuffisamment aisé pour être, un jour, adoubé chevalier<sup>73</sup>. Et ce n'est pas sa participation à l'expédition d'Égypte, en 1247, qui lui a donné l'espoir d'améliorer son sort<sup>74</sup>.

### Couleur du *plain*

Demeure donc la question du *plain* et de sa détermination chromatique qu'il faut tenter de déduire selon la logique du système héraldique du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>75</sup>. Pas d'autre choix ici que de procéder par élimination. Olivier de Termes ne peut adopter un écu *de gueules plain* car il n'a absolument aucun lien de parenté avec son voisin narbonnais ; ses armoiries ne peuvent se confondre avec celles du vicomte Aimeri III, cela irait à l'encontre d'une loi élémentaire de l'héraldique médiévale qui évite toute confusion d'identification avec une maison voisine. L'*argent* (le blanc) est bien trop connoté, il voisine avec la notion de pureté associée à des armes considérées comme célestielles et donc réservées aux saints (saint Georges ; saint Victor à Marseille) ou aux chevaliers purs de la littérature arthurienne (Galaad). Le caractère quasi hagiographique du blanc ne saurait convenir à un homme dont le soutien à la dissidence albigeoise est notoire<sup>76</sup>. De même que l'*or*, autre métal dont la dimension sacrée et spirituelle évoque immédiatement la lumière divine pour les professionnels de la couleur<sup>77</sup> ; son adoption serait un signe de présomption assez décalé pour un individu dont

72. LANGLOIS 2001, p. 198.

73. Eut-il l'opportunité de faire partie des élus que Nuño Sanche promet d'adouber lors de la conquête des îles Baléares ? : « j'emmènerai deux cents chevaliers bien équipés, des damoiseaux et des fils de chevaliers que je ferai chevaliers quand nous serons à Majorque » (Bernat DESCLOT, *Crònica del rei En Pere*, chap. XXIII, trad. VINAS 2004, p. 143). Il ne figure pas sur la liste des grands qui furent adoubés par le comte de Toulouse Raimond VII lors de la prestigieuse cérémonie de la Noël 1244 (*Chronique* de Guillaume de Puylaurens, éditée par Jean DUVERNOY, Toulouse, 1996, § XLV).

74. Il doit fournir alors une contribution de vingt-cinq combattants à cheval, aide militaire qui correspond au double de ses rentes habituelles. Vers 1255, il dispose d'un revenu annuel d'environ 1500 livres mais il demande au roi un délai pour le versement de la somme de 500 livres qu'il lui doit encore (LANGLOIS 2001, p. 124-125).

75. Le proluxe Jean de Joinville n'évoque jamais, dans sa *Vie de saint Louis*, les armoiries de ce guerrier qu'il décrit comme *un des plus hardis hommes [...] grant home et riche home* (JOINVILLE 1995, p. 521, § 629). Le roi d'Aragon Jacques I<sup>er</sup> – qu'il a pourtant côtoyé au moment de la conquête de Majorque – le mentionne à peine dans son autobiographie, *Le Livre des faits*, si ce n'est pour indiquer qu'il vient manger sous sa tente le soir de la bataille de la Serra de Portopí.

76. Dans le registre littéraire, Gauvain, le chevalier pur, ne porte pas d'*argent plain*, seul Lancelot est encore habilité à le faire dans la première partie du XIII<sup>e</sup> siècle (PASTOUREAU 2006, p. 36).

77. PASTOUREAU 2019.

l’affichage sigillaire demeure assez modeste<sup>78</sup>. Le *sable* (noir) est rarement attesté en tant que couleur monochrome ; elle peut éventuellement apparaître dans un contexte littéraire, généralement celui du roman, mais à l’évidence la référence directe à un quelconque héros semblerait difficile à établir ici. Quant au bleu (*azur*), il s’apparenterait trop à la couleur mariale de la royauté capétienne du XIII<sup>e</sup> siècle. Certes, dans la seconde partie de sa vie, après sa réconciliation avec le roi Louis IX dans les années 1240, Olivier de Termes est devenu un de ses plus fidèles chevaliers, mais au tournant de 1230, quand il a réfléchi à sa matrice de sceau, il apparaît encore comme un individu plutôt réfractaire à l’autorité française : en 1227, il défend, pour le comte de Toulouse Raimond VII, le *castrum* de Labécède contre l’armée du connétable Humbert de Beaujeu<sup>79</sup>. Après sa soumission en 1228, il rejoint l’année suivante le seigneur de Cerdagne et de Roussillon, Nuño Sanche, afin de participer à la conquête de Majorque et des îles Baléares au profit du roi d’Aragon Jacques I<sup>er</sup>. En octobre-novembre 1240, il appartient encore au groupe des chevaliers *faidits* qui tente de résister à l’expédition que mène le chambellan royal Jean de Beaumont dans la sénéchaussée de Carcassonne. On l’a vu, Olivier de Termes finit seulement par se soumettre en mai 1241, à Pontoise, en livrant son *castrum* d’Aguilar au roi Louis IX<sup>80</sup>.

### Vert *for ever*

Demeure donc le *vert* et c’est à cette couleur que va ma préférence. En ces années 1220, le terme de *sinople* n’est pas régulièrement usité pour désigner cette couleur qui se dit *vert* dans le blason du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>81</sup> et que l’on prononce *vert* aussi bien en français qu’en occitan. La légende du sceau de notre seigneur du Termenès ne semble laisser aucun doute sur la voie à suivre : + SIGILLVM : OLIVER : DE : TERME : La désignation commence d’abord en latin (*sigillum*) pour se poursuivre dans la langue romane du sigillant. À partir de là, la construction des armoiries plaines se fonde sur un élément partiellement phonétique du nom qui semble assez évident : *Oli-ver* se voit en vert. Le caractère allusif de ce genre d’armoiries parlantes se retrouve ailleurs chez des individus dont le nom évoque explicitement une couleur. C’est le cas du troubadour toulousain Guiraudon le Roux (*lo Ros*) pour lequel le peintre d’un chansonnier de la seconde partie du XIII<sup>e</sup> siècle a composé, assez logiquement, un écu *de gueules plain* qu’il porte en bandoulière, dans son dos<sup>82</sup>. Ailleurs, ce cas de figure se rapproche de celui du lignage Rossi, importante et puissante famille de Florence, qui adopte au XIII<sup>e</sup> siècle une emblématique centrée sur le *gueules plain* en référence à son nom qui évoque une couleur saturant complètement une surface de rouge<sup>83</sup>.

Outre le banal jeu de mot, assez fréquent dans le domaine de la pratique sigillaire, le choix du vert peut également se justifier d’un point de vue symbolique. Encore faut-il ajouter qu’au XIII<sup>e</sup> siècle, la valeur de la couleur verte est plutôt variée ; elle peut néanmoins s’accorder avec la personnalité d’Olivier de Termes. Elle lui permet, tout d’abord, d’établir un lien signifiant avec son arbre totem qui est à la fois un symbole biblique de la sagesse divine et surtout un arbre traditionnel de l’épopée médiévale dans laquelle le Midi, fantasmé par les auteurs de la littérature épique de tradition caroline, est le pays du pin et de l’olivier. En valorisant davantage son nom de baptême que son patronyme toponymique, le seigneur de Termes, tout en gardant un code chromatique à connotation éventuellement littéraire et scripturaire, indique aussi qu’il est l’inventeur de ces armoiries personnalisées : son père Raimond III n’en n’avait vraisemblablement pas porté. C’est donc là un choix original et singulier. Couleur de l’olive, et symbole de jeunesse, de renouveau, de printemps (le printemps se dit *ver* en latin et en occitan), de reverdie, de vigueur, et par conséquent, synonyme d’une certaine audace chevaleresque, le vert est une couleur aux accents positifs<sup>84</sup>. Il en vient d’ailleurs à parer le héros absolu,

78. Dans la région, le premier à porter ce métal est Arnau, vicomte de Castelbon (1185-1226) qui arbore un écu *d’or au chef de sable chargé de trois macles d’or*.

79. LANGLOIS 2001, p. 74.

80. TRÉTON *et alii* 2017, p. 93-94.

81. Il est souvent rappelé que le terme *sinople* apparaît vers 1350 dans la langue française du blason (PASTOUREAU 2013, p. 126). Il est déjà présent dans le premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle dans le roman *La Mort du roi Arthur* : à un moment de sa vie, Lancelot porte « un écu rayé en biais de deux bandes de sinople (*Il bendes de belif de synople*) » (BAUMGARTNER et DE MEDEIROS 2007, p. 202-203). Sinople veut donc dire rouge ...

82. RIQUER 1995, p. 187, n° 107.

83. KLAPISCH-ZUBER 1998, p. 169.

84. PASTOUREAU 2013, p. 66 ; p. 71-72 ; p. 78-80.

Tristan, le chevalier vert<sup>85</sup>. Elle demeure toutefois très rare dans l'héraldique réelle du XIII<sup>e</sup> siècle, surtout quand elle prend la forme d'un écu *plain*<sup>86</sup>. Enfin, j'ajoute que *ver* dans la langue des troubadours est aussi un adjectif qui signifie « vrai, véritable », qualité qui ne devait pas déplaire à notre homme.



FIG. 4. EMPREINTE DU DEUXIÈME SCEAU D'OLIVIER III DE TERMES (octobre 1260, A.D. Aude, H 206), cliché G. Langlois.

Cet exemple traduit sans doute une légère promotion du vert dans les codes sociaux et dans les systèmes emblématiques de cette période, une originalité chromatique qui serait, pour ce seigneur des Corbières, la maigre compensation symbolique d'un irrémédiable déclin politique et lignager. Même s'il prétend jouir d'un prestige et d'une réputation certaine comme il tente alors de l'afficher à travers la gravure d'une seconde matrice qu'il fait réaliser un peu avant les années 1260<sup>87</sup>. Trois empreintes sont actuellement conservées<sup>88</sup>. Elles indiquent tout d'abord que le nom a été francisé sous la forme Olivier<sup>89</sup>. Mais un examen précis de la troisième empreinte permet de livrer la légende suivante : + S' DEN OLIVIER [D]E TERME (fig. 4)<sup>90</sup>. Si le nom est désigné en français, la qualification seigneuriale du sigillant est signifiée en occitan à travers la mention de l'épithète *en*, ainsi que par le toponyme TERME qui conserve sa graphie romane. La fréquentation assidue des chevaliers de France a eu raison de l'ancienne dénomination occitane du guerrier

méridional. Enfin, ce nouveau modèle soigne également la présentation des armoiries à travers l'usage de guillochures qui permettent de rendre le *plain* héraldique plus lisible au regard de tous<sup>91</sup>. L'écu est cependant de moindre dimension qu'auparavant, il occupe un espace réduit dans le champ. De fait, la faible dimension du sceau ne traduit pas un changement radical dans l'art de communiquer son rang. La rhétorique de l'éminence sociale n'est guère manifeste chez Olivier de Termes ; elle paraît modestement avec ce qualificatif – tardif et simple – de *dominus* traduit en occitan, désignation dont on peine à voir cependant l'importance réelle et économique.

85. PASTOUREAU 2013, p. 83-84. Le vert est également la couleur du père de Tristan, Méliadus de Léonois, mais bien après 1230-1240 et surtout dans le courant des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (PASTOUREAU 2006, p. 51 ; p. 164).

86. PASTOUREAU 2013, p. 81-82. Le vert apparaît dans quelques armoiries imaginaires associées à la personne des troubadours. Certains chansonniers du XIII<sup>e</sup> siècle dotent Peire Bremon lo Tort ou Rambert de Buvavel d'armoiries au champ vert et montrent Bertran de Born, tout de rouge armorié, se battant contre un chevalier vert (RIQUER 1995, p. 266, n° 146 ; p. 323, n° 175 ; p. 35, n° 22).

87. Plusieurs mentions de corroboration (12 juillet 1259, 5 février 1260, 15 juin 1263) attestent l'usage de cette nouvelle matrice : *Ad majorem autem hujus rei firmitatem obtinendam, nos dicti abbas, conventus et Olivarius presentem paginam sigillorum nostrorum munimine duximus roborandam. Tamen, si casu aliquo, quod absit, sigillum sive sigilla ibi appositum sive apposita frangerentur vel cassarentur, non obstante cassatura vel fractura, si acciderit [volumus] quod istud instrumentum obtineat semper roboris firmata ; ego dictus Olivarius sigillum meum [...] blico duxi apponendum ; nos predictus Olivarius de Terminis ad majorem supradictorum omnium firmitatem sigillum nostrum presenti pagine duximus apponendum* (PAILHÈS 2000, vol. 2, p. 271, n° 210 ; p. 275, n° 212 ; p. 293, n° 223).

88. Je remercie Gauthier Langlois de m'avoir transmis ses clichés personnels.

89. Le premier exemplaire, de cire naturelle, est en très mauvais état ; quelques lettres de la légende subsistent : [...] DE TE[...] (A.D. Aude, H 26, n° 12, 12 juillet 1259). Sur la deuxième empreinte, Cl. Pailhès propose de lire : [SIGILLVM] OLIVIE[R. D]E TERM[E] (PAILHÈS 2000, p. 275, n. 2 : sceau de cire naturelle apposé sur des lacs de soie rouges et jaunes, tissées en damier. Il devait être rond, mais il demeure très abîmé sur ses bords (dimensions actuelles : 38x35 mm). On distingue sur le champ un écu arrondi, sans armoiries (A.D. Aude, H 26, 5 février 1260).

90. Exemplaire en cire naturelle, de bonne qualité, appendu par un cordon tubulaire de soie rouge (A.D. Aude, H 206, octobre 1260).

91. Sur ces supports achromes que sont les matrices de sceaux de type armorial, l'usage du guilloché, parce qu'il autorise une meilleure adhérence de la cire, permet d'établir une distinction nette entre surface polie et surface travaillée, traduisant ainsi le contraste entre le champ du sceau et la surface monochrome du *plain* de l'écu, lequel est vide de toute figure.

Ce cas se rapproche d'ailleurs de celui d'un Guilhem de Roquefeuil, grand serviteur de Jacques I<sup>er</sup> d'Aragon, qui usa sa vie durant d'un sceau monoface de 40 mm de diamètre, faible surface d'affichage qui ne traduit guère le brillant parcours d'un tel individu<sup>92</sup>. Il semblerait que cette moyenne aristocratie, malmenée par la croisade contre les Albigeois, perdue tant bien que mal en servant le roi ou un grand puissant, comme c'est également le cas de l'avant-dernier descendant de la dynastie des Trencavel qui s'illustre outre-Pyrénées, en participant aux côtés des Luna, à la conquête de Valence (1238)<sup>93</sup>.

\*\*\*

Le principal intérêt de ces deux dossiers est de rendre visible une héraldique naissante, une jeune et singulière mise en signe qui vient de se constituer dans le sillage des constructions emblématiques inaugurées par les grands princes méridionaux du XII<sup>e</sup> siècle<sup>94</sup>. Les structures sociales et mentales conditionnent fortement le discours sigillaire. Dans le cas narbonnais, elle illustre le rôle des femmes et la place des alliances matrimoniales dans la transmission des armoiries pour un nouveau lignage à l'ascendance prestigieuse<sup>95</sup>. Le rouge d'Aimeri III de Narbonne n'est pas un rouge historique (celui du sang versé par son aïeul éponyme Aimeri II), ni un rouge christique (le sang de la Rédemption), ni un rouge littéraire (celui du héros des *Narbonnais*) mais bien un rouge héraldique. Les armes des Narbonne-Lara sont d'origine navarroise, elles constituent même un bon témoin des armoiries primitives de l'ancienne dynastie des Jiménez, lesquelles seront réinterprétées par la dynastie champenoise dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Finalement, dans le Languedoc du XIII<sup>e</sup> siècle, à Narbonne comme à Termes, le référent culturel ne va pas naturellement de soi ; la production littéraire ne nourrit guère l'imaginaire du sceau et de l'emblématique. Ces deux supports d'affichage ne reflètent aucun horizon mental imprégné de références épiques. La faible dimension du sceau, le jeu de mot phonétique, la modestie du titre énoncé font qu'Olivier de Termes paraît comme un simple seigneur régional, du moins aux yeux de la documentation officielle que son sceau vient valider. On s'attendrait à plus de panache de la part de cet homme qui a participé à de grandes expéditions militaires et qui a eu l'opportunité de côtoyer les rois Jacques d'Aragon et Louis IX, jouant même un rôle réel dans les négociations du traité de Corbeil (1258). Et pourtant, celui qui meurt, selon ses vœux, à Acre en août 1274, n'a pris qu'une seule fois la peine de modifier légèrement la matrice de sa jeunesse.

Cependant, l'essentiel du système de valeurs aristocratiques réside ailleurs. Pour Olivier III de Termes, le nom est la manifestation la plus personnelle de l'identité, c'est le premier marqueur social, le premier des emblèmes<sup>96</sup>. Un nom en vert qui lui est propre, qui n'est pas mis en scène, et qui ne porte pas sur un patronyme associé au *castrum* ancestral. Couleur parlante, ce vert n'est pas phonétiquement transmissible à son aîné, Raimond IV, héritier par le baptême de la figure du grand-père ; à lui de trouver sa voie héraldique et d'inventer ses propres armoiries<sup>97</sup>. Le sceau, sans effigie équestre, parvient cependant à réaliser l'union de deux codes, l'un linguistique (le nom), l'autre héraldique (le blason). Par ce qui pourrait nous paraître se résumer à une fragile jonglerie verbale, ils traduisent un état d'esprit à travers lequel se manifeste une certaine vérité des êtres<sup>98</sup>. On ne peut qu'être en accord avec le troubadour Guilhem de Montanhagol qui, vers 1240, proclame avec justesse que « le nom est vrai et bon, si l'on sait l'entendre »<sup>99</sup>.

92. Bâtard d'une famille issue d'une branche cadette des Anduze, Guilhem de Roquefeuil fut lieutenant du roi d'Aragon à Montpellier. Il a également participé à ses côtés à la conquête des royaumes de Valence et de Murcie (1238 et 1265). Il marque de son sceau le traité de Corbeil (mars 1258) en tant que procureur du souverain ; la légende annonce sobrement : + S GVILLELMI : DE ROCOFOLIO (A.N., J. 589, n° 5 ; ANF, sc/D 3441). Mort en 1275, il est inhumé dans la cathédrale de Murcie.

93. LANGLOIS 2014, p. 58-59 ; MACÉ 2021a.

94. MACÉ 2018, p. 119-120.

95. MACÉ 2018, p. 321-322.

96. PASTOUREAU 2006, p. 69.

97. Certains exemples montrent que les armoiries parlantes ou allusives qui sont construites à partir d'un prénom ne sont pas transmissibles ; l'héritier doit établir ses armes à la génération suivante. Il y a donc encore, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, des armoiries qui détiennent un caractère strictement personnel, sans portée lignagère (DESAIVE 2021).

98. « La distinction entre l'élément rationnel et l'élément sensible n'est pas toujours facile, car elle se base sur l'intention et il est très difficile de savoir ce que l'on a voulu signifier et les véritables raisons pour lesquelles on a choisi une forme héraldique » (MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1982, p. 315).

99. *vers es le noms, qui be l'enten, e bos* (RICKETTS 1964, *A Lunel lutz una luna luzens*, p. 48, vers 16).

## Bibliographie

**AEBISCHER 1955-1956** : AEBISCHER (Paul), « L'entrée de Roland et d'Olivier dans le vocabulaire onomastique de la *Marca hispanica* », *Estudis Romanics*, V, 1955-1956, p. 55-76.

**AILES 2014** : AILES (Adrian), « Heraldry as markers of identity in the medieval literature. Fact or fiction ? », dans C. Girbea, L. Hablot et R. Radulescu, *Marqueurs d'identité dans la littérature médiévale : mettre en signe l'individu et la famille (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Turnhout, 2014, p. 181-191.

**BARTON 1997** : BARTON (Simon), *The Aristocracy in Twelfth-century León and Castille*, Cambridge, 1997.

**BAUDIN 2011** : BAUDIN (Arnaud), *Emblématique et pouvoir en Champagne. Les sceaux des comtes de Champagne et de leur entourage (fin XI<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle)*, Langres, 2011.

**BAUDIN 2019** : BAUDIN (Arnaud), « Le grand sceau royal navarrais de Thibaud V de Champagne, instrument de la revendication d'un pouvoir de droit divin (vers 1255-1256) », dans A. Baudin (dir.), *Études de sigillographie haut-marnaise, Les Cahiers haut-marnais*, n° 294, 2019, p. 5-29.

**BAUMGARTNER et DE MEDEIROS 2007** : BAUMGARTNER (Emmanuèle) et de MEDEIROS (Marie-Thérèse), *La Mort du roi Arthur*, Paris, 2007.

**BEDOS-REZAK 1993** : BEDOS-REZAK (Brigitte), « The Social Implications of the Art of Chivalry: The Sigillographic Evidence (France 1050-1250) », dans *Form and Order in Medieval France: Studies in Social and Quantitative Sigillography*, Aldershot, 1993, n° VI, p. 1-31.

**BRUHN-HOFFMEYER 1954** : BRUHN-HOFFMEYER (Ada), *Middelalderens Tveæggede Swaert*, Copenhague, 1954.

**CAILLE 2008** : CAILLE (Jacqueline), « Vicomtes et vicomté de Narbonne des origines au début du XIII<sup>e</sup> siècle », dans H. Débax (éd.), *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, 2008, p. 47-60.

**CORDEZ 2018** : CORDEZ (Philippe), « Les richesses de Charlemagne et le poids du pain à l'abbaye de Lagrasse, d'après les *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam* (XIII<sup>e</sup> siècle), *Cahiers de Fanjeaux*, n° 53, 2018, p. 91-115.

**DESAIVE 2021** : DESAIVE (Jean-Paul), « Deux frères, deux noms, deux écus : Daimbert de Seignelay et Ferry de Cudot. Note sur la transition des armes individuelles vers des armes lignagères au XIII<sup>e</sup> siècle, et sur une singularité iconographique », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, Études en ligne, 2021-2, mars 2021, 16 p.

**DOUBLEDAY 2001** : DOUBLEDAY (Simon R.), *The Lara Family : Crown and Nobility in Medieval Spain*, Harvard, 2001.

**HASENOHR et ZINK 1992** : HASENOHR (Geneviève) et ZINK (Michel), *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Age*, Paris, 1992.

**JOINVILLE 1995** : JOINVILLE (Jean de), *Vie de saint Louis*, éd. J. Monfrin, Paris, 1995.

**KLAPISCH-ZUBER 1998** : KLAPISCH-ZUBER (Christiane), « Les faux-semblants de l'identité. Noms de lignée, noms cachés, noms-refuges à Florence au XIV<sup>e</sup> siècle », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 110, 1998, p. 159-172.

**LALIENA CORBERA 2000** : LALIENA CORBERA (Carlos), « *Larga stipendia et optima praedia* : les nobles *francos* en Aragon au service d'Alphonse le Batailleur », *Annales du Midi*, 230, 2000, p. 149-169.

**LANGLOIS 2001** : LANGLOIS (Gauthier), *Olivier de Termes. Le cathare et le croisé (vers 1200-1274)*, Toulouse, 2001.

**LANGLOIS 2014** : LANGLOIS (Gauthier), « À propos d'une représentation du vicomte Trencavel sur une peinture murale de la conquête de Valence : l'exil du dernier vicomte de Béziers, Albi et Carcassonne dans les États de la couronne d'Aragon », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, t. 114, 2014, p. 49-60.

**LEJEUNE 1950** : LEJEUNE (Rita), « La naissance du couple littéraire *Roland et Olivier* », dans *Mélanges Henri Grégoire*, II, Bruxelles, 1950, p. 371-401.

**LEJEUNE 1973** : LEJEUNE (Rita), « La question de l'historicité du héros épique Aimeri de Narbonne », dans *Économies et Sociétés au Moyen Âge. Mélanges Édouard Perroy*, Paris, 1973, p. 50-62.

**LEJEUNE et STIENNON 1966** : LEJEUNE (Rita) et STIENNON (Jacques), *La légende de Roland dans l'art du Moyen Âge*, Bruxelles, 1966.

**LEMA PUEYO 2008** : LEMA PUEYO (José Ángel), *Alfonso I el Batallador, rey de Aragón y Pamplona (1104-1134)*, Gijón, 2008.

**LOUINEAU 2022** : LOUINEAU (Valentin), « Écrire dans l'acier des lames : les inscriptions des épées médiévales (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », *In-Scriptio* : revue en ligne d'études épigraphiques, 3<sup>e</sup> livraison, mis à jour le 03/01/2022.

**MACÉ 2006** : MACÉ (Laurent), « Icône du saint, figure du héros : la déclinaison du cor sur les sceaux et les monnaies dans la Provence et le Languedoc des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles », dans L. Macé (éd.), *Entre histoire et épopée. Les Guillaume d'Orange (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, 2006, p. 135-161.

**MACÉ 2008** : MACÉ (Laurent), « Le nom de cire. Jalons pour une enquête sur les sceaux vicomtaux du Midi (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », dans H. Débax (éd.), *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, 2008, p. 305-317.

**MACÉ 2011** : MACÉ (Laurent), « Les seigneurs *ensenhats* : deux sceaux de princes musiciens (XII<sup>e</sup> siècle) », dans M. Gil et J.-L. Chassel (éd.), *Pourquoi les sceaux ? La sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art*, Lille, 2011, p. 293-310.

**MACÉ 2016** : MACÉ (Laurent), « Sceau du *miles conversus*. Entre l'idéal cistercien et le modèle templier (seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle) », dans D. Carraz et E. Dehoux (dir.), *Images et ornements autour des ordres militaires au Moyen Âge. Culture visuelle et culte des saints (France, Espagne du Nord, Italie)*, Toulouse, 2016, p. 127-141.

**MACÉ 2018** : MACÉ (Laurent), *La majesté et la croix. Les sceaux de la maison des comtes de Toulouse (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, 2018.

**MACÉ 2020** : MACÉ (Laurent), « Des pals et un château. Le premier grand sceau des comtes de Foix (troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle) », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, Études en ligne, 2020-12, novembre 2020, 18 p.

**MACÉ 2021a** : MACÉ (Laurent), « *Tranchetoison*. Onomastique, héraldique et sigillographie de la maison vicomtale des Trencavel (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », *Le Moyen Âge*, CXXVII, 2021/2, p. 355-379.

**MACÉ 2021b** : MACÉ (Laurent), « Enseignes déployées et gonfanons au vent ». Métaphore héraldique et lyrique occitane (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) », *Armas e Trofèus*, 23, 2021, p. 175-211.

**MAREK (2014)** : MAREK (Lech), « The Blessing of Swords. A New Look into Inscriptions of the *Benedictus*-Type », *Acta Militaria Mediaevalia*, 10, 2014, p. 9-20.

**MAZEL 1999** : MAZEL (Florian), « Mémoire héritée, mémoire inventée. Guilhem de Baux, prince d'Orange, et la légende de Guillaume d'Orange (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », dans C. Carozzi et H. Taviani-Carozzi, *Faire mémoire. Souvenir et commémoration au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 1999, p. 193-227.

**MAZEL 2002** : MAZEL (Florian), « Le prince, le saint et le héros : Guilhem de Baux (1173-1218) et Guillaume de Gellone, alias Guillaume d'Orange », dans M. Lauwers, *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratique dans l'Occident médiéval*, Antibes, 2002, p. 449-465.

**MAZEL 2006** : MAZEL (Florian), « L'héritage symbolique de Guillaume dans l'aristocratie méridionale des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles : tradition familiale ou fascination épique ? », dans L. Macé (éd.), *Entre histoire et épopée. Les Guillaume d'Orange (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, 2006, p. 163-180.

**MELIGA 2011** : MELIGA (Walter), « L'Aquitaine des premiers troubadours. Géographie et histoire des origines troubadouresques », dans J.-Y. Casanova et V. Fasseur (dir.), *L'Aquitaine des littératures médiévales*, Paris, 2011, p. 45-58.

**MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1982** : MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS (Faustino), « Comment étaient comprises les armoiries (en Espagne au Moyen-Âge) », *Genealogica & Heraldica Copenhagen 1980*, Copenhagen, 1982, p. 313-320.

**MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1984** : MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS (Faustino), « Los sellos de los señores de Molina », *Anuario de Estudios Medievales*, 14, 1984, p. 101-119.

**MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1987** : MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS (Faustino), « Los primeros sellos reales de Navarra », *Anuario de Estudios Medievales*, 17, 1987, p. 75-85.

**MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1994-1995** : MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS (Faustino), « Un mandato original de Sancho VI de Navarra y los sellos de cierre del siglo XI », *Estudis Castellonencs*, Diputació de Castelló, 6, 1994-1995, p. 913-920.

**MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1999a** : MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS (Faustino), « Un bordado heráldico leonés : el carbunclo en los escudos medievales », dans *Leones y castillos. Emblemas heráldicos en España*, Madrid, 1999, p. 47-66.

**MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 1999b** : MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS (Faustino), « L'essor des armoiries en Castille d'après les sources du XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Leones y castillos. Emblemas heráldicos en España*, Madrid, 1999, p. 127-146.

**MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 2015** : MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS (Faustino), « Origen del emblema de los reyes de Aragón », *Armas e troféus*, 17, 2015, p. 33-67.

**MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS 2018** : MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS (Faustino), *Los sellos en nuestra historia*, Real Academia de la Historia, Madrid, 2018.

**MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS et alii 1995** : MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS (Faustino), RAMOS AGUIRRE (Mikel), OCHOA DE OLZA EGUIRAUN (Esperanza), *Sellos medievales de Navarra. Estudio y corpus descriptivo*, Pamplona, 1995.

**NIEUS 2011** : NIEUS (Jean-François), « L'héritité des matrices de sceaux princiers au XII<sup>e</sup> siècle, entre conscience lignagère et discours politique », dans M. Gil et J.-L. Chassel (éd.), *Pourquoi les sceaux ? La sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art*, Lille, 2011, p. 217-239.

**NIEUS 2017** : NIEUS (Jean-François), « L'invention des armoiries en contexte. Haute aristocratie, identités familiales et culture chevaleresque entre France et Angleterre, 1100-1160 », *Journal des Savants*, 2017, p. 93-155.

**LOUDOT DE DAINVILLE 1952** : LOUDOT DE DAINVILLE (Maurice), *Sceaux conservés aux archives de la ville de Montpellier*, Montpellier, 1952.

**PAILHÈS 2000** : PAILHÈS (Claudine), *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse (1117-1279)*, Paris, 2000, 2 vol.

**PASTOUREAU 1991** : PASTOUREAU (Michel), « De gueules plain. Perceval et les origines héraldiques de la maison d'Albret », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, 61, 1991, p. 63-81.

**PASTOUREAU 2006** : PASTOUREAU (Michel), *Armorial des chevaliers de la Table Ronde. Étude sur l'héraldique imaginaire à la fin du Moyen Age*, Paris, 2006 (2<sup>e</sup> éd.).

**PASTOUREAU 2009** : PASTOUREAU (Michel), *L'art de l'héraldique au Moyen Age*, Paris, 2009.

**PASTOUREAU 2013** : PASTOUREAU (Michel), *Vert. Histoire d'une couleur*, Paris, 2013.

**PASTOUREAU 2016** : PASTOUREAU (Michel), *Rouge. Histoire d'une couleur*, Paris, 2016.

**PASTOUREAU 2019** : PASTOUREAU (Michel), *Jaune. Histoire d'une couleur*, Paris, 2019.

**PINOTEAU 2004** : PINOTEAU (Hervé), « Les armes de Navarre au nord des Pyrénées et quelques considérations annexes », *Annales de la Real academia matritense de heráldica y genealogía. Homenaje a Don Faustino Menéndez Pidal*, 8-2, 2004, p. 879-916.

**PIROT 1972** : PIROT (François), *Recherches sur les connaissances littéraires des troubadours occitans et catalans des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Les sirventes-ensenhams de Guerau de Cabrera, Guiraut de Calanson et Bertrand de Paris*, Barcelone, 1972.

**RICKETTS 1964** : RICKETTS (Peter T.), *Les poésies de Guilhem de Montanhagol, troubadour provençal du XIII<sup>e</sup> siècle*, Toronto, 1964.

**RIQUER 1956** : RIQUER (Marti de), *Les chansons de geste françaises*, Paris, 1956.

**RIQUER 1995** : RIQUER (Marti de), *Vidas y retratos de trovadores. Textos y miniaturas del siglo XIII*, Barcelona, 1995.

**SALAZAR Y CASTRO 1694** : SALAZAR Y CASTRO (Luis de), *Pruebas de la historia de la Casa de Lara*, Madrid, 1694.

**SÁNCHEZ BELDA 1951** : SÁNCHEZ BELDA (Luis), « Notas de diplomática : en torno a tres diplomas de Alfonso VII », *Hispania*, 11, 1951, p. 47-61.

**SÁNCHEZ DE MORA 2007** : SÁNCHEZ DE MORA (Antonio), *Los Lara. Un linaje castellano de la plena Edad Media*, Burgos, Diputación Provincial, 2007.

**SUCHIER 1898** : SUCHIER (Hermann), *Les Narbonnais, chanson de geste*, Paris, 1898.

**TEULET *et alii* 1863-1865** : TEULET (Alexandre), LABORDE (Joseph de), BERGER (Élie), DELABORDE (Henri François), *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I et II, Paris, 1863-1865.

**TOPSFIELD 1971** : TOPSFIELD (Leslie Thomas), *Les poésies du troubadour Raimon de Miraval*, Paris, 1971.

**TRÉTON *et alii* 2017** : TRÉTON (Rodrigue), LOPPE (Frédéric), PARISOT DE LA BOISSE (Henri de), DURAND (Sylvain), « Identifier la *Roca de Buc* : pour une révision de l'itinéraire de l'expédition de Jean de Beaumont dans la sénéchaussée de Carcassonne (automne 1240) », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, CXVII, 2017, p. 83-96.

**VIALLO 2021** : VIALLO (Marina), « Montures armées : protéger et magnifier le cheval de guerre au Moyen Âge et à la Renaissance », dans A.-M. Flambard-Héricher et F. Blary (dir.), *L'animal et l'homme : de l'exploitation à la sauvegarde*, Paris, CTHS, 2021, 16 p.

**VINAS 2004** : VINAS (Agnès et Robert), *La conquête de Majorque. Textes et documents*, Perpignan, 2004.



**Fernand PELOUX**

*La Vie de l'évêque Exupère de Toulouse. Editio princeps d'un récit hagiographique de l'époque grégorienne réutilisé par le Dominicain Bernard Gui*

- 13 -

**Virginie CZERNIAK**

*Les peintures murales du croisillon nord de Saint-Sernin de Toulouse : un programme au service du rite baptismal ?  
Nouvelle lecture iconographique et nouvelle datation*

- 27 -

**Laurent MACÉ**

*Deux déclinaisons du plain héraldique dans le Languedoc du XIII<sup>e</sup> siècle :  
Aimeri III, vicomte de Narbonne ; Olivier III, seigneur de Termes*

- 41 -

**Marie VALLÉE-ROCHE**

*Découverte d'un manuscrit inédit à La Livinière (Hérault) : une enquête de 1269*

- 57 -

**Émilie NADAL**

*Les livres imprimés de la bibliothèque des Dominicains de Toulouse*

- 77 -

**Daniel CAZES**

*L'ancien réfectoire des Grands-Augustins de Toulouse, un monument que l'on ne sut conserver :  
données générales et observations archéologiques faites en 1980*

- 101 -

**Christian DARLES et Jean-Michel LASSURE**

*Le site du « Turas » à Dunes (Tarn-et-Garonne)*

- 119 -

**Jean PENENT**

*Les fantômes de la Renaissance toulousaine*

- 151 -

*Bulletin de l'année académique 2018-2019*

- 175 -